

Domaine	Arts visuels
Filière	Master Arts visuels, orientations CCC, TRANS, Work.Master
Titre du module	Master Thesis II
Type de module	Module d'approfondissement individuel – Module obligatoire*
Code	MT 411.16
Type de formation	Master
Crédits ECTS	9 ECTS
Semestre	semestre M4
Lieu	HEAD-Genève
Prérequis	Avoir validé les modules Pratiques et recherches 1 et 2 – préparation à la Master Thesis et le module Master Thesis I
Langues principales	Français / Anglais
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Le module Master Thesis II consiste en un travail théorique (mémoire) qui atteste de compétences finales en adéquation avec le champ professionnel : contextualisation et réflexion du travail artistique, critique, diffusion et médiation.</p> <p>Le module Master Thesis II doit attester :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de compétences au niveau d'excellence exigé par la complexité des tâches et des problématiques que l'étudiant-e est appelé-e à définir, - de compétences méthodologiques, de formulation et de réalisation liées à un projet de recherche artistique, - d'aptitudes à valoriser et soutenir un travail personnel, - d'aptitudes à l'exercice critique fondé sur une connaissance approfondie et une première expérience concrète du contexte culturel, politique, social et économique dans lequel s'inscrit le travail artistique ainsi que d'une capacité à s'orienter sur la scène de l'art contemporain et, le cas échéant, à la redéfinition de son champ d'activité professionnelle, - d'aptitudes à travailler dans un contexte pluridisciplinaire. <p>Le mémoire atteste en particulier d'une compétence discursive et d'une capacité de verbalisation, ainsi que de compétences méthodologiques usuelles de recherche (sources documentaires, bibliographie raisonnée, normes citationnelles, etc.).</p>
Contenu et formes d'enseignement	<p>Le mémoire développe une recherche théorique en lien – direct ou indirect – avec le travail de recherche pratique. Dans tous les cas, une partie rédactionnelle substantielle doit répondre de l'état de la recherche dans le domaine exploré, de la connaissance du contexte, d'une démarche problématisée de manière pertinente, de la maîtrise des concepts mobilisés, d'une capacité d'objectivation, d'un effort de réflexion et d'analyse critique exigeante. Il peut promouvoir des formes non conventionnelles de recherche et d'écriture en se démarquant de la stricte dissertation universitaire et laisser place aux langages non verbaux. La forme d'encadrement choisie pour ce travail est celle des tutorats, individuels ou non.</p>
Modalités d'évaluation et validation	<p>L'évaluation du module Master Thesis II a lieu sous forme de soutenance, devant un jury composé d'un lecteur externe, et d'un lecteur d'une autre formation MA en AV. Cette soutenance peut avoir lieu en même temps que la soutenance du Module Master Thesis II – Projets artistiques .</p> <p>Le travail fourni fait également l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours.</p> <p>L'assiduité aux cours et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués.</p> <p>L'évaluation met l'accent sur la qualité de la recherche dans sa réalisation (soin de la langue écrite et orale, précision du vocabulaire, langage soutenu et spécifique, structuration des présentations orales, adéquation du dispositif de présentation avec les arguments théoriques et la réalisation par les moyens de la reproduction technique).</p> <p>Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>
Modalités de remédiation et de répétition	<p>Remédiation : pas de remédiation possible.</p> <p>Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe au semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.</p>
Enseignants	Les équipes enseignantes des orientations
Nom du responsable du module	Doreen Mende, Marianne Guarino-Huet, Olivier Desvoignes, Laurent Schmid, Marlie Mul

Descriptif validé le	29.05.2020
Par	Lysianne Léchet Hirt, responsable de la coordination de l'enseignement

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014